

Bundesgericht

Bundesstrafgericht

Bundesverwaltungsgericht

Bundespatentgericht

Tribunal fédéral

Tribunal pénal fédéral

Tribunal administratif fédéral

Tribunal fédéral des brevets

Tribunale federale

Tribunale penale federale

Tribunale amministrativo federale

Tribunale federale dei brevetti

Tribunal federal

Tribunal penal federal

Tribunal administrativ federal

Tribunal federal da patentas



9.2/2012

Lausanne, le 11 mars 2013

**Communiqué de presse commun au Tribunal fédéral, au Tribunal pénal fédéral, au Tribunal administratif fédéral et au Tribunal fédéral des brevets relatif aux rapports de gestion 2012**

**Embargo: lundi, 11 mars 2013, 12:00 heures**

### **Rapports de gestion des tribunaux de la Confédération**

Le Tribunal fédéral, le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets ont présenté aujourd'hui leurs rapports de gestion pour l'année 2012 lors d'une conférence de presse commune.

Le volume des affaires du **Tribunal fédéral** a augmenté de manière significative en 2012, confirmant la tendance à la hausse des quatre dernières années. La charge de travail a également augmenté auprès du **Tribunal pénal fédéral**, ceci tant au niveau des entrées que des cas liquidés. En 2012, le **Tribunal administratif fédéral** a déménagé à Saint-Gall. Nonobstant le fait qu'il ait dû faire face une nouvelle fois à une rotation de personnel très élevée, il est parvenu à réduire le volume de ses affaires pendantes de 17%. Le **Tribunal fédéral des brevets** a, pour sa part, débuté son activité à Saint-Gall le 1er janvier 2012 dans des locaux provisoires. Durant cette première année d'activité, sa charge de travail correspond globalement à celle qui était attendue.

Pour les détails, nous renvoyons aux communiqués de presse ci-joints du Tribunal fédéral et des trois tribunaux de première instance de la Confédération.

## **Communiqué de presse du Tribunal fédéral relatif à son rapport de gestion 2012**

Durant l'exercice écoulé, 7'871 nouvelles affaires ont été portées devant le Tribunal fédéral (2011: 7'419). Cela représente une augmentation de 453 affaires (6 %) par rapport à l'année précédente. Le Tribunal a liquidé 7'667 affaires (2011: 7'327). Au total, les affaires pendantes ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (2'469 cas contre 2'267 en 2011). L'organisation du Tribunal est restée inchangée au cours de l'exercice écoulé.

Le volume des affaires du Tribunal fédéral a augmenté de manière significative au cours de l'année écoulée. La tendance à la hausse des quatre dernières années continue en se renforçant. Le nombre des affaires introduites n'a jamais été aussi élevé. Le nombre des affaires liquidées a pu être augmenté, mais cinq des sept cours n'ont pas réussi à tenir la cadence des affaires introduites. La situation est notamment tendue dans les deux cours de droit public qui ont enregistré 1'510, resp. 1'394 nouvelles entrées. Le Tribunal fédéral est néanmoins arrivé à maîtriser le volume des affaires en statuant dans un délai raisonnable, mais il s'avère parfois difficile de consacrer suffisamment de temps aux affaires qui revêtent une grande importance pour la jurisprudence.

Durant l'exercice écoulé, le Tribunal fédéral s'est penché sur la problématique relative à sa charge de travail, jugée en partie inadéquate. Lors de sa séance du 8 octobre 2012, la Cour plénière a décidé que la position du Tribunal fédéral en tant qu'autorité judiciaire suprême de la Confédération, telle que prévue par la Constitution fédérale, devait être améliorée durablement. Elle a donc constitué un groupe de travail composé des membres de la Commission administrative ainsi que des présidents de cours ou d'un autre représentant de la cour, lesquels sont chargés de proposer des mesures adéquates pour remédier à cette situation.

En 2012, le Tribunal fédéral a introduit dans trois cours pilotes l'application informatique CompCour permettant la désignation automatique des membres composant la cour, à l'exception du président et du juge rapporteur. Le 13 décembre, la Conférence des présidents a décidé d'introduire cette application informatique dans toutes les cours jusqu'à fin avril 2013.

**Contact:** Tribunal fédéral, Lorenzo Egloff, Adjoint du Secrétaire général et chargé suppléant des contacts avec les médias

Tél. 021 318 91 34

Courriel: [direktion@bger.ch](mailto:direktion@bger.ch)

## **Communiqué de presse du Tribunal pénal fédéral relatif à son rapport de gestion 2012**

En 2012, le Tribunal pénal fédéral a connu une augmentation du volume d'affaires, tant au niveau des entrées que des cas liquidés.

La Cour des affaires pénales a enregistré une sensible augmentation du nombre des entrées, due en partie aux oppositions aux ordonnances pénales du Ministère public de la Confédération, auxquelles sont venues s'ajouter plusieurs procédures dites simplifiées. Les cas liquidés ont dans le même temps augmenté, de sorte que le nombre de cas reportés sur l'année 2013 demeure stable.

La Cour des plaintes a également vu le nombre des entrées croître à hauteur de 10%. 2012 a coïncidé avec les débuts d'une (grande et) unique Cour des plaintes, nouvelle structure qui a dû faire ses preuves. En dépit de la charge de travail supplémentaire induite par l'adaptation des collaborateurs aux nouveaux domaines à traiter (recours en procédure pénale, respectivement recours en matière d'entraide judiciaire), le nombre d'affaires liquidées a lui aussi connu une augmentation de 10%, et ce sans modification des effectifs. Le nombre des cas pendants en fin d'année a néanmoins encore augmenté.

Le tribunal n'a, en 2012, pas connu de problèmes de sécurité aussi importants que ceux relevés au cours de l'exercice précédent, constat qui a notamment eu un effet positif au niveau des frais y relatifs. Les expériences et acquis de l'année 2011 ont en tout état de cause été utiles et permis, en cas de besoin, de mettre en œuvre plus facilement les dispositifs de sécurité idoines.

S'agissant du futur siège du tribunal, l'avancement des travaux a été la source de quelques soucis pour la Commission administrative du Tribunal pénal fédéral. En effet, et malgré des interventions répétées, il est apparu en cours d'année que les travaux avaient pris environ six mois de retard sur la planification. Les mesures prises par l'OFCL n'ayant pas permis de rattraper ce retard, il a fallu reporter à début novembre 2013 le déménagement initialement prévu pour le premier trimestre 2013. Un point de situation récent sur l'avancement des travaux permet d'être confiant sur le fait que ce nouveau délai sera tenu.

Le nombre des juges est demeuré stable, alors que près de trois postes de collaborateurs ont été créés, permettant ainsi de compléter les équipes de la chancellerie, d'une part, et de la logistique/sécurité/loge, d'autre part, domaines jusqu'ici en sous-effectifs.

**Contact:** Tribunal pénal fédéral, Mascia Gregori Al-Barafi, Secrétaire générale

Tél. 091 822 62 62

Courriel: [presse@bstger.ch](mailto:presse@bstger.ch)

## **Communiqué de presse du Tribunal administratif fédéral relatif à son rapport de gestion 2012**

Le point fort de l'année sous revue a sans aucun doute été pour le tribunal son installation définitive à Saint-Gall. Le déménagement a eu lieu au mois de juin et s'est déroulé sans incident.

Pour la deuxième année consécutive, le tribunal a connu un taux de fluctuation du personnel supérieur à la moyenne, avec 97 départs contre 97 entrées en fonction. Globalement de 25%, ce taux de fluctuation a été de 6% pour les juges, de 21% pour les greffiers et de 44% pour le reste du personnel. Tous les postes vacants ont pu être repourvus par du personnel qualifié, et la diversité linguistique a été sauvegardée quand bien même le recrutement de collaborateurs en provenance de toute la Suisse s'est avéré difficile. L'effort consacré à introduire et mettre au courant les nouveaux collaborateurs était donc dans l'ensemble conséquent, privant le tribunal d'autant de ressources pour d'autres activités.

En 2012, 5'181\* affaires ont été reprises de l'année précédente. Sur ce total, 4 étaient déjà pendantes auprès des anciens services départementaux et commissions fédérales de recours. Durant l'année sous revue, quelque 6'747 (2011: 7'032\*) nouveaux recours sont entrés et 7'612 (2011: 8'555\*) affaires ont pu être liquidées. Le nombre des affaires pendantes a ainsi diminué de 865 unités (-17%) entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012.

Les procédures d'asile pendantes ont pu être encore fortement diminuées durant l'année sous revue. En revanche s'est confirmée la tendance constatée depuis plusieurs années à voir, en comparaison avec les autres ressorts juridiques, le nombre le plus élevé de dossiers se trouver non seulement dans le droit d'asile mais aussi dans les domaines des assurances sociales, de la santé et du droit des étrangers. Il en résulte que des juges des autres cours ont dû en partie décharger la Cour III.

\* Les différences avec les chiffres indiqués dans le rapport de gestion 2011 s'expliquent par des modifications ultérieures (jonction et disjonction de causes, enregistrements ultérieures, etc.).

**Contact:** Tribunal administratif fédéral, Rocco R. Maglio, responsable de la communication

Tél. 058 705 29 86

Courriel: [medien@bvger.admin.ch](mailto:medien@bvger.admin.ch)

## **Communiqué de presse du Tribunal fédéral des brevets relatif à son rapport de gestion 2012**

Le Tribunal fédéral des brevets a commencé son activité le 1er janvier 2012 dans des locaux provisoires sis à la St. Leonhardstrasse 49 à Saint-Gall. En qualité de tribunal de première instance de la Confédération en matière de brevets, il connaît des litiges de droit civil relatifs aux brevets et remplace les tribunaux cantonaux compétents jusqu'alors.

Les actions en validité et en contrefaçon d'un brevet relèvent de la compétence exclusive du Tribunal fédéral des brevets. Le tribunal peut en outre être saisi pour d'autres actions civiles en lien avec les brevets, notamment celles qui concernent la titularité ou la cession de brevets.

Le Tribunal fédéral des brevets a repris les procédures pendantes au 1<sup>er</sup> janvier 2012 devant les tribunaux cantonaux dès lors que les débats principaux n'avaient pas encore eu lieu. Au total, le Tribunal fédéral des brevets a repris des tribunaux cantonaux 32 procédures ordinaires et 5 procédures en matière de mesures.

Le nombre des procédures introduites durant cette première année de fonctionnement du Tribunal fédéral des brevets a correspondu globalement aux attentes avec au total 43 procédures ordinaires et 11 procédures sommaires. Néanmoins, les renvois de tribunaux cantonaux ont été plus nombreux (32 procédures ordinaires et 5 procédures sommaires) que prévu alors que les saisies directes du Tribunal fédéral des brevets se sont révélées moindres (11 procédures ordinaires et 6 procédures sommaires).

Les procédures reprises des tribunaux cantonaux remontent pour certaines assez loin dans le temps (les trois plus anciennes étaient pendantes depuis plus de 9, 10 et respectivement 11 ans) et se sont révélées par conséquent complexes.

Durant l'année sous revue, 17 procédures ordinaires ont pu être liquidées, dont 11 par transaction. Les 11 procédures sommaires introduites ont toutes abouties, 6 par arrêt et 5 par transaction.

Le système des juges suppléants qui ont soit une formation technique soit une formation juridique a passé sa première mise à l'épreuve. La possibilité de composer le collège appelé à statuer avec des juristes et des experts qualifiés dans le domaine en cause confère une haute compétence au tribunal, laquelle est aussi appréciée des parties et se traduit notamment dans la forte proportion des liquidations par transaction.

Si les onze juges suppléants ayant une formation juridique ont été sollicités durant l'année sous revue, ce ne fut le cas que pour 18 des 25 juges suppléants ayant une formation technique. Ceci est à mettre sur le compte d'une part des langues de procédure et d'autre part des domaines techniques des affaires traitées. A ce propos, il convient de relever que les juges suppléants sont rémunérés sur mandat et n'engendrent ainsi des coûts que lorsqu'ils interviennent effectivement.

**Contact:** Tribunal fédéral des brevets, Dieter Brändle, Président

Tél. 058 705 20 10

Courriel: [dieter.braendle@bpatger.ch](mailto:dieter.braendle@bpatger.ch)